



AVIS DE DÉFAUT DE PAIEMENT D'UN PRÊT GARANTIE D'EMPRUNT MINISTÉRIELLE

USAGE RÉSERVÉ À SAC

Région	Numéro de fichier	Numéro GCdocs
--------	-------------------	---------------

Avis de confidentialité

Le présent énoncé explique pourquoi ces renseignements sont nécessaires et à quoi ils serviront. Nous ne demandons que les renseignements dont nous avons besoin pour répondre aux exigences du programme. Les renseignements personnels sont recueillis et utilisés en conformité avec la [Loi sur la protection des renseignements personnels](https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/P-21/index.html) (<https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/P-21/index.html>). Aux termes du paragraphe 8(2) de cette loi, des renseignements pourraient, dans certains cas, être divulgués sans votre autorisation. La collecte et l'utilisation de vos renseignements personnels aux fins du programme des Garanties d'emprunt ministérielles, autorisées par le décret C. P. 1999-2000, sont nécessaires à votre participation. Nous utiliserons vos renseignements personnels pour établir et surveiller des registres des prêts au logement pour lesquels les garanties ministérielles ont été fournies. Nous transmettons les renseignements personnels que vous nous fournissez à la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Les renseignements recueillis sont décrits en détail dans le fichier de renseignements personnels, Programme de logement dans les réserves AADNC PPU 011, à l'adresse suivante : [Info Source](https://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1353081939455/1353082011520) (<https://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1353081939455/1353082011520>). Une fois que les dossiers sont clos, ils sont conservés pendant 30 ans avant d'être acheminés à Bibliothèque et Archives Canada. Numéro ADD: 76/009 et 88/003. Comme l'indique la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, vous avez le droit d'accéder à vos renseignements personnels et de demander que des changements y soient apportés s'ils sont inexacts. Veuillez communiquer avec votre [bureau régional des SAC](#) pour les aviser si vous constatez des erreurs ou si vous décidez de ne plus participer après avoir communiqué vos renseignements personnels. Pour obtenir plus de détails sur la protection des renseignements personnels et la *Loi sur la protection des renseignements personnels* en général, veuillez consulter le Commissariat à la protection de la vie privée, au 1-800-282-1376.

En vertu des Modalités du programme de Garantie d'emprunt ministérielle, le prêt en défaut doit être signalé dans les 90 jours suivant la date de défaut de paiement en vertu de l'accord de prêt, et à tous les 30 jours suivants, pour la durée de défaut, jusqu'à une période de 120 jours. Si un avis n'est pas fourni conformément à ce calendrier, le processus d'avis de prêt en défaut doit recommencer à zéro.

Date de notification (AAAAMMJJ)	Numéro de l'avis
---------------------------------	------------------

Renseignements sur le prêt

Nom de l'emprunteur	
Numéro de prêt du prêteur	Numéro de l'accord de garantie
Montant du capital arriéré	Montant de l'intérêt arriéré
Date de défaut du prêt (AAAAMMJJ)	Solde du prêt en cours

Renseignements sur le prêteur

Nom	Personne-ressource
Adresse	Numéro de téléphone
Municipalité	Adresse courriel
Province/Territoire	Gestionnaire
Code postal	Numéro de téléphone du gestionnaire

Ci-jointe une copie de la lettre/de la correspondance envoyée à l'emprunteur.

Nom autorisant du prêteur	Titre
Signature	Date (AAAAMMJJ)